



REGLEMENT TYPE « RALLYE-SPRINT »

Club organisateur : MARCHIN AUTOMOBILE CLUB ASBL

N° d'entreprise : 0419 801 845

Epreuve : Rallye-Sprint de MARCHIN

Visa ASAF n° : 2017/35.11

Date : 15 & 16 avril 2017

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES : Cercle Saint-Hubert,
Place de Belle Maison 1, 4570 MARCHIN N [50.481423](tel:50481423), E [5.225496](tel:5225496)

Règlement particulier

Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO

La Division « HISTO- DEMO » des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division « HISTO – DEMO » n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division « HISTO - DEMO » doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

Avertissement : Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation.

Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Temps maximum

En vertu de l'art. 26.11.6.10 du RPR, les participants de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité, une épreuve de rallye de type B ou B-Short ou de Rallye Sprint, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, **+ de 15 min. par secteur, + de 30 min. par section ou sur l'ensemble déjà parcouru, de l'épreuve**), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant **l'itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

Rappel : L'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.

Co-équipiers

Comme dans les autres Divisions, le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division « Histo-Démo » **DOIT être âgé de 18 ans au minimum. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés, ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Admission des voitures

Seul, un modèle de voiture entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1991 à minuit, est admissible. Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même "body"**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit **antérieure au 31 décembre 1991, à minuit** (Voir Art. 27.5 du RPR).

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;

- Le véhicule devra être en conformité avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;

- Tous les véhicules immatriculés à l'étranger devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

Normes techniques

Seules, en principe, les voitures "conduites intérieures" sont autorisées à participer ; les voitures du type "cabriolet/roadster" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé ou si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques (cf. : clôtures) dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadster, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation est intervenue, au plus tard, le 31/12/1961.

Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits.

La voiture, même si elle est immatriculée à l'étranger, doit être en conformité avec les impositions légales, tant au niveau des **documents** et des **équipements de sécurité** qu'au niveau du **bruit** en vigueur en Belgique.

L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2 du Règlement Technique Général) n'est pas obligatoire mais, **fortement recommandé**. (Voir Art. 27.5.6, ci-dessus).

Le **pare-brise** en verre feuilleté n'est pas obligatoire mais, conseillé.

Les **ceintures de sécurité** sont obligatoires si elles sont reprises à l'éventuel P.V.A. de la voiture présentée. Si c'est le cas, elles seront bouclées durant toute la durée de l'épreuve (liaisons et ES).

Les **harnais et les sièges baquets** ne sont pas obligatoires mais si la voiture en est pourvue, ils ne pourront présenter une éventuelle **date de péremption dépassée**.

Le port du **casque attaché** est obligatoire en ES (sous peine d'exclusion) et interdit sur les parcours de liaison (sous peine d'une amende de **25 €**).

Les **voitures de compétition de la catégorie 2** (carte de CTA rouge) ou immatriculées "Ancêtre" ("O") avec carte ROUGE de compétition sont acceptées.

Équipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

Rappel : Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIÈGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSÉS mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements" (Carton Jaune et Carton Rouge). A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des « Reconnaissances », pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show », pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

Joindre à la demande d'engagement, la feuille des « Vérifications » spécifique et copie des licences.

TIMING

03 mars	2017.	Parution du règlement
07 mars	2017.	Date de début des engagements
13 avril	2017.	Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros
13 avril	2017 à	20h00Attribution des numéros
	à	20h30Affichage de la liste des engagés
15 avril	2017 à	14h00Ouverture de la permanence
	à	14h05 Ouverture des vérifications administratives (pas avant 14 h)
	à	14h15 Ouverture des vérifications technique (Art. 8 du RSG)
	à	14h15 Début des reconnaissances
	à	18h05 Fermeture des vérifications administratives
	à	18h15 Fermeture des vérifications techniques
	à	18h30 Fin des reconnaissances et fermeture de la permanence
16 avril	2017 à	7h15 Début des reconnaissances
	à	7h15 Ouverture des V.A. et V.T. (complémentaires)
	à	7h45 Fermeture des V.A. et V.T. (complémentaires)
	à	7h45 Fin des reconnaissances
	à	8h00 Ouverture du parc fermé
	à	8h15 Affichage de la liste des voitures qualifiées
	à	9h00 Départ la 1° voiture pour le tronçon 1
	à	12h30 Départ la 1° voiture pour le tronçon 2
	à	15h30 Départ la 1° voiture pour le tronçon 3
	à	16h28 Rentrée voiture n°1 au parc fermé
Après l'arrivée du dernier concurrent dans chaque Division :		
		30' Affichage OFFICIEUX des résultats
		30' Affichage OFFICIEL des résultats
		30' Proclamation des résultats (Maximum à 22h00)

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course :	OLIJNYK Georges	Lic. ASAF : 417
Directeur de Course adjoint :	GASPARD Armand	Lic. ASAF : 542
Directeur de Sécurité :	SEVRIN Lambert	Lic. ASAF : 419
Directeur de Sécurité adjoint :	LEGRAND Jean-Marc	Lic. ASAF : 616
Directeur de Sécurité adjoint :	DEPAYE Gary	Lic. ASAF : 621
Directeur de Sécurité adjoint :	HAINAUT Catherine	Lic. ASAF : 617
Secrétaire du meeting :	WATHELET Vanessa	Lic. ASAF : 620
Relation concurrents :	MAERVOET Nathalie	Lic. ASAF : 529
Bureau de calcul :	SGHERZI Giovanni	
Responsable du parcours :	LEGRAND Jean-Marc	
Service médical :	CRS DUVILLE Christian	
Ambulances :	PARAMEDICAL TEAM	Nombre : 2
Responsable de l'ES :	LEGRAND Jean-Marc	Lic. ASAF : 616
Responsable équipe sécurité :	DEMARTEAU René	Lic. CAS : 20000

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commissaires Sportifs,

Président de Collège :	ROQUET Michel	Lic. ASAF: 951
Membres :	BAETEN Luc	Lic. ASAF: 860
Stagiaire :	MACEDOINE Quentin	Lic. ASAF: 846

Commissaires Techniques,

Président de Collège :	NEZER Patrick	Lic. ASAF: 461	
CT: SCHULJENKO Nicole	Lic. ASAF: 409	CT: SAINT- REMY Guy	Lic. ASAF: 406
CT: LEMMENS Alain	Lic. ASAF: 461	CT: HENNAUT Thierry	Lic. ASAF: 450
CT Stagiaire :	GERLACHE Eric	Lic. ASAF: 454	
Secrétaire :	PEREIRA TEIXEIRA MAGALI	Lic ASAF : 452	
	SAINT-REMY Chantal	Lic ASAF : 457	
Observateur ASAF (le cas échéant, Observateur CSAP...)		Lic. ASAF :	
Inspecteur Sécurité :	MARLAIRE Bernard Lic. ASAF : 986	Stagiaire : BARTHELEMY José Lic. ASAF : 922	

PERMANENCE

Avant et après le meeting

LEGRAND Jean-Marc	Rue Petit Bois, 32	4500 Tihange (HUY)	0495/85.00.38	legrandjm@skynet.be
HAINAUT Catherine	Rue Petit Bois, 32	4500 Tihange (HUY)	085/21.32.52	legrandjm@skynet.be

Pendant le meeting

LEGRAND Jean-Marc Cercle Saint-Hubert, Place de Belle Maison 1, 4570 MARCHIN Tél : 0495/85.00.38

TABLEAU D’AFFICHAGE

Situation exacte : Salle au Cercle Saint-Hubert, Place de Belle Maison 1, 4570 MARCHIN

ORGANISATION

Art. 1.- DEFINITION

Le 15 & 16 avril, une épreuve dénommée Rallye-Sprint de MARCHIN, comptant pour le championnat FWB et CSAP Liège et CSAP Brabant, sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Art. 2.- PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale « show » d'une longueur de 20 140 m (dont 12 % de terre), et sur 12 940m de liaison, à parcourir 3 fois, soit au total 99 180 m, dont 60 360 m d'ES.

Art. 3.- ADMISSION DES VEHICULES

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R.
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo* (**Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR**)

Art. 4.- NOMBRES MAXIMAUX D'ENGAGES

4.1. DIVISIONS OBLIGATOIRES

Le nombre de participants est limité à 130 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5 du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 26 (**20%**) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 130 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 5.1.1 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 15 mars à 18h00.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

4.2. DIVISION FACULTATIVE

Le nombre de participants est limité à 20 en ce qui concerne la Division Histo-Démo (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 4 (**20%**) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 20 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

4.3. REMARQUE IMPORTANTE

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 150

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.

Art. 5.- A) ENGAGEMENT (Important : Voir Art. 9 du RSG)

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche des « **Vérifications** » **adéquate et du formulaire "Photocopies des licences"**, devra parvenir, **EXCLUSIVEMENT PAR VOIE POSTALE**, au plus tôt, le 7 mars, et, au plus tard, le 13 avril à l'adresse suivante :

HAINAUT Catherine Rue Petit Bois, 32 - 4500 Tihange

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **tenus de** joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni enlevé, ni accepté.

Le droit d'engagement devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :

BE52 0680 7705 50 09 du "Marchin Automobile Club a.s.b.l **Avant le 13 avril**

(Attention aux délais bancaires !)

" **Intitulé :**

- « RS MARCHIN »
- Equipage « nom pilote » (indispensable !) – « nom copilote » "
- Division « X », classe « Y » (indispensable !)
- « N° de GSM valable » (pour contact)

Le montant de l'engagement est fixé à :

- 145 € pour les Divisions 1, 2, 3, PH Classic et PH S/R.

- 180 € pour la Division 4 ;

- 105 € pour la Division Histo-Démo.

Les inscriptions pourront toutefois encore être acceptées jusqu'au jour de l'épreuve, au plus tard, 1h avant la fermeture du contrôle des documents, soit à samedi 15 avril 17h05, moyennant le paiement d'une majoration de 20% soit 29 € en divisions 1-2-3-PH classic-PH S/R, 36 € en division 4 et 21 € en division Histo-Démo (Voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b.)

B) ATTRIBUTION DES NUMEROS (Voir Art. 5 du RPRS)

L'attribution des numéros aura lieu le 13 avril à 20h00 (Tél : 0499/38.76.45)

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo*, à partir de **300**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions PH Classic et PH SR peuvent être mélangés, dans l'ordre des départs, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro spécifique à la Division, qui leur a été attribué.

Art. 6.- ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

Situation du parc d'assistance : Rue du bois de Goesnes 3, à MARCHIN « Société E.T.P.H »

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de **3 mètres sur 4**, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de **25 €**.

Station à essence accessible durant l'épreuve : NON

ATTENTION 1 SEULE COMMIONETTE D'ASSISTANCE PAR VOITURE !!!

Art. 7.- RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le samedi 15 avril entre .. 14h15 et 18h30 et le dimanche 16 avril entre 07h15 et 07h45.

Les participants de la Division « Histo-Démo » y prendront également part.

Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaissances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel. N.B. : **Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.**

Identité et attributions des juges de faits :

OLIJNYK Georges / GASPARD Armand / SEVRIN Lambert / LEGRAND Jean-Marc / DEPAYE Gary

HAINAUT Catherine / WATHELET Vanessa / BORLEZ Robert / MAERVOET Nathalie / SGHERZI Giovanni

Art. 8.- PARC FERME

Le parc fermé sera situé : Place de Belle Maison 1, 4570 MARCHIN.

Il sera accessible le 16 avril à partir de 8h00.

Art. 9.- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu le **15 avril**, entre **14h05 et 18h05**, et le **16 avril**, entre **7h15 et 7h45** pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille.

Elles se dérouleront : au Cercle Saint-Hubert, Place de Belle Maison 1, 4570 MARCHIN

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire ;
- Licences « Sportives » ASAF ou VAS ;
- Licences RACB Sport si T.P. désiré (Epreuve NON OPEN).

ATTENTION : En dehors des licences « 1J-L » (Histo-Démo), « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « L », « B » et « A4 »), il n'existe pas de licences d'un jour pour les Rallyes Sprints. En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises (éventuellement assorties d'un « Titre de participation » *) seront donc admis au départ (Voir art. 2.2.10 du RSG).

EVENTUELLEMENT :

RAPPEL : Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division Histo -Démo, **DOIT** avoir atteint l'âge de **18 ans**. **Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Art. 10.- VERIFICATIONS TECHNIQUES (Durée des VT – Voir art. 12 du CCCT)

(!! Ouverture des VT : Pas avant 13h)

Elles auront lieu le 15 avril entre 14H15 et 18H15 (les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront se présenter le jour même de l'épreuve, à l'heure fixée par celui-ci). Le dimanche 16 avril entre 7h15 et 7h45

Les voitures de TOUTES les divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises.

Les véhicules HD après les autres

Elles se situeront à l'endroit choisi par l'organisateur et se dérouleront suivant le timing établi par lui.

Lieu des éventuelles VT finales : **Place de Belle-Maison à MARCHIN**

En cas de démontage celui-ci sera effectué au « **Garage Famerée** », Thier Bouffette, 18 à 4570 Marchin.

Art. 11.- DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle)

Art. 12.- OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Place de Belle Maison 1, 4570 MARCHIN

Art. 13.- PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant :

30 minutes après l'officialisation des résultats, à Cercle Saint-Hubert, Place de Belle Maison 1, 4570 MARCHIN

Coups aux :

- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH S/R
- 1^{ers} de la Division PH S/R (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues).
- 1^{ers} de chaque classe PH Classic (pilotes et copilotes).
- 1^{ers} du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues - pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division 4.
- 3 premiers de chaque classe (pilotes et copilotes) de la Division 4.
- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- *1^{er} équipage féminin (D1, 2 et 3 confondues).
- 1^{ère} écurie du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3 (pilotes et copilotes).
- 5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et copilotes).

Art. 14.- DIVERS

Road Book d'assistance + programme

Art. 15. -LITIGES

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

Collignon Eddy, Lic. N° 541 en date du 22/02/17. (CSAP Liège)

Jauquet Steve Lic. N° 301 en date du 24/02/17. (ASAF)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :MARLAIRE Bernard, Lic. N° 986 en date du 21 février 2017.

Club organisateur : Marchin Automobile Club asbl Date : 15 & 16 avril 2017 Epreuve : Rallye-Sprint de MARCHIN Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 13 avril 20h00. (VOIE POSTALE UNIQUEMENT) à HAINAUT Catherine Rue Petit Bois, 32 4500 Tihange.	N°
---	-----------------------

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu le/...../.....	Paiement reçu le/...../.....	DIVISION CLASSE		ORDRE D'INSCRIPTION
---	---	--------------------------------------	--	----------------------------

PILOTE/CONDUITEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné(e),

Nom : Prénom : Homme / Femme

Si pseudonyme : « » (*biffer la mention inutile)

Né(e) le : Adresse : n° :

Code postal : Localité :

Accepte n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Prénom : Homme / Femme

Si pseudonyme : « » (*biffer la mention inutile)

Né(e) le : Adresse : n° :

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

VEHICULE : Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée :cc

DIVISION	Division 1	Classe 1 (0 à 1400 cc) Min. A4	Classe 2 (+ de 1400 à 1600 cc) Min. A4	Classe 3 (+ de 1600 cc) Min. A3	
	Division 2	Classe 4 (0 à 1400 cc) Min. A4	Classe 5 (+ de 1400 à 1600 cc) Min. A4	Classe 6 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A3	Classe 7 (+ de 2000 cc) Min. A3
CLASSE	Division 3	Classe 8 (0 à 1400 cc) Min. A4	Classe 9 (+ de 1400 à 1600 cc) Min. A3	Classe 10 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A3	Classe 11 (+ de 2000 cc) Min. A3
	Division 4	Classe 12 (0 à 1600 cc) Min. A3	Classe 13 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A3	Classe 14 (+ de 2000 cc) Min. A3	Classe 15 (= Div. 1 + de 3000 cc ou Div. 2, + de 2500/3000cc) -. (pneus de tourisme) Min. A3
	Division PH Classic	Classe 16 (+ de 1300 à 1600 cc) Min. A4	Classe 17 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A4	Classe 18 (+ de 2000 cc) Min. A4	Division S/R (Toutes cylindrées) Min. A3
	Division PH S/R	Toutes cylindrées - Min. A3			
	Division HistoDém	Toutes cylindrées - Licence minimale : R (VAS), L ou 1J-L			

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifications que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le/...../..... [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

Marchin Automobile Club asbl Date : 15 & 16 avril 2017 Rallye-Sprint de MARCHIN	N° :
---	------

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom :	Prénom :	Homme / Femme <i>(*biffer la mention inutile)</i>
Si pseudonyme : « »		

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

COPILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom :	Prénom :	Homme / Femme <i>(*biffer la mention inutile)</i>
Si pseudonyme : « »		

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOITURE * (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....CC

Compagnie d'assurance : Police n :

Numéros de portières/Capot avant	Elargisseurs de voies
Pare-brise feuilleté	Pneumatiques
Eclairage	Fixations des roues
Documents de bord	Fonctionnement des freins
Réservoir à essence	Anneaux de remorquage
Canalisation d'essence	Conformité de classe
Tôle pare-feu avant/arrière	Conformité de division
Arceau de sécurité	Vêtements (Combinaison)
Ceintures de sécurité / Harnais	Autocollants ASAF
Batterie	Divers :
Extincteur	* Passport ASAF PH n°
Appui-tête	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Casque/ HANS	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	<u>Commissaire Technique</u>
Publicités sur vitres	Nom/Cachet :
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence n°:
Ornement extérieur	Visa des vérifications administratives :
Echappement	
Protections des tuyauteries	
Sièges	

* Renseignements d'identification à compléter par les participants avant le renvoi du document.

Passage aux VT, le dimanche matin : Dérogation préalable à obtenir de l'organisateur

Joindre votre palmarès SVP.

VERIFICATIONS (Division Histo-Démo)

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :		Prénom :			Signature :	
Si pseudonyme : « »						
ASAF		VAS			N° Licence	Type
.				

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :		Prénom :			Signature :							
Si pseudonyme : « »												
Province	ASAF		VAS			N° Licence	Type					
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Toutes cylindrées confondues - Licence minimale : R (VAS), L ou 1J-L

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	1^{ère} Année de fabrication ou d'homologation FIA/ASN
.....

Compagnie d'assurance : Police n° :

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Documents de bord		
Eclairage		
Ceintures de sécurité / Harnais		
Extincteur		
Casque		
Pneumatiques		
		Divers :
		EN ORDRE .
		NON CONFORME .
		Commissaire Technique
		Licence N° :
		Nom/Cachet :
		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :

Rallye-Sprint de MARCHIN

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit enregistré


Copies de vos licences "sportives 2017"

VAS face "ANNEE"

ASAF-VAS-RACB face "PHOTO"

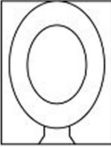
Pilote :

<u>VERSO</u>
2017
VAS: OUI - JA
ASAF & RACB: SANS OBJET

PILOTE		
Prov 0000	Type	Validité : 2017
Nom :	Né(e) le :	Sexe :
Club :	Remarque(s) :	
		

Copilote :

<u>VERSO</u>
2017
VAS: OUI - JA
ASAF & RACB: SANS OBJET

PILOTE		
Prov 0000	Type	Validité : 2017
Nom :	Né(e) le :	Sexe :
Club :	Remarque(s) :	
		

Merci de votre participation.

SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives

- noter le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances
- préparer votre carte d'identité
- votre permis de conduire si nécessaire (l'ouvrir pour les anciens modèles)
- votre licence (Pilote et Copilote)

Merci de préparer les documents requis par une participation dans la discipline concernée, avant de vous présenter aux "Vérifications Administratives".

Nous vous souhaitons un agréable week-end